
BUENOS AIRES – Session du GAC de la matinée
Mercredi 24 juin 2015 – 09h30 à 12h30
ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Bonjour, rebonjour. Veuillez vous installer, s’il vous plaît, à vos places. Nous n’allons pas débattre, nous n’allons pas parler comme cela a été le point de notre agenda, le CWG. Parce que la lettre que vous avez reçue, enfin, sera envoyée ce matin.

Donc, nous n’allons pas nous occuper du CWG, mais nous allons continuer à discuter de ce dont nous avons commencé à parler hier, à savoir les questions et, bien sûr, le fait d’essayer d’obtenir quelques réponses.

Le plan original disait : « La pause-café à 10 h 30. » Je ne sais pas, à vrai dire, ce que nous allons faire, mais ce que je sais, c’est que les deux coprésidents du CCWG viendront ici à 11 h avec les experts en matière légale et ils auront – nous mettre à jour sur tout ce qui a eu lieu depuis vendredi dernier. Nous allons pouvoir leur poser des questions et puis continuer.

Nous allons donc consacrer le reste de notre matinée pour notre travail et notre contribution au travail du CCWG.

Hier, il y a eu des échanges profitables. Nous avons reçu quelques réponses aux premières questions.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Je vous propose donc d'aborder la deuxième question.

L'Iran, oui ?

IRAN:

Merci, Thomas. Avant d'aborder la deuxième question, hier, nous avons parlé sur les décisions référentes à certains thèmes qui devait être soulevé devant la – le Conseil d'administration. Il y avait deux thèmes concernant la responsabilité, la révision des comptes, et la transition. L'un deux a été abordé et l'autre pas. Nous sommes passés directement au dernier point. Je crois qu'à l'avenir, je crois que nous avons eu des échanges – un aparté dont je ne vais pas discuter de façon publique, mais je crois qu'il faut respecter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. C'est très décevant de faire les choses de cette manière. Je ne vais pas continuer à répéter ce que j'ai dit de façon privée, je ne vais pas le répéter, mais bon...

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Iran.

Je crois qu'il y a eu un malentendu. Lorsque nous avons fini de parler de la transition des fonctions de l'IANA faite par la Norvège, nous avons dit que nous allions poursuivre notre travail sur l'ordre du jour. Je vous ai donné la parole, vous avez dit quelque chose très rapidement, vous aviez dit que vous vouliez inviter tout le monde à participer dans le CCWG et son travail parce que vous trouviez que

c'était important. Vous aviez fini votre présentation et d'autres personnes ont pris la parole. Je perçois cela différemment. Je vous prie, s'il vous plaît, de vérifier dans les procès-verbaux.

Je vous ai donné la parole, j'ai introduit ce point de l'ordre du jour et ensuite, il y a eu d'autres personnes qui ont parlé

Merci.

IRAN:

Pas de problème, Thomas. Je ne veux pas prendre plus de temps pendant cette réunion. Soyons francs et respectons strictement l'ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. C'est ce que j'ai fait.

Revenons donc aux questions projetées sur l'écran. Comme je l'ai dit, nous n'allons pas parler de la rédaction précise, la formulation précise de ces questions. Nous allons peut-être les modifier pour être en ligne sur ce que nous voulons débattre. Je propose donc que nous lisions à voix haute la prochaine question et que nous voyions ensuite si cela reflète l'esprit de ce dont nous voulons faire l'objet de notre débat.

La question était : est-ce que le GAC veut participer aux mécanismes d'habilitation de la communauté comme une organisation avec des membres ayant le droit de vote ou le GAC veut-il avoir un rôle

consultatif tel qu'il a à l'heure actuelle par rapport au Conseil d'administration de l'ICANN ?

Ce que nous essayons de voir ici, c'est quels sont les différents membres du — points de vue des membres du GAC par rapport au rôle des gouvernements et du GAC dans le système de l'ICANN à l'avenir.

Oui, l'Iran.

IRAN:

Merci, Monsieur le Président.

Il faudrait peut-être revoir la formulation des questions. Parce que l'on dit : « Participer aux mécanismes d'habilitation de la communauté. », cela n'a rien à voir par rapport au fait que le GAC continue d'être un comité consultatif ou pas.

On peut avoir un lieu consultatif et avoir un droit de vote par rapport à l'habilitation. Nous ne parlons pas du vote du Conseil d'administration de l'ICANN ; à l'heure actuelle, nous ne disposons pas de cette faculté. Il faudrait peut-être réviser cette question. En premier lieu, le GAC veut-il devenir membre ? Veut-il signer ces accords d'adhésion qui pourraient être signés à l'avenir ? Ou le GAC veut-il avoir la possibilité de demander le droit de vote dans tout domaine donnant lieu à des questions d'habilitation ? Je crois qu'il y a un mélange là. Le vote au Conseil d'administration ou le rôle consultatif, bon cela n'a rien à voir...

Le statut – en fait, les six pouvoirs que nous avons mentionnés, il y a sept SOs et ACs qui peuvent participer aux procédures où il y a un droit de vote. Cela n’a rien à voir, donc, avec leur statut. Voilà ce que je veux soulever comme question par rapport au CCWG.

Reconsidérez donc, réexaminez cela pour voir quelle est la réponse que nous pouvons donner. Nous n’avons pas besoin de répondre maintenant à cela, mais cela doit avoir une réponse appropriée.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Je pense que cela nous aider à préciser la situation ou la question.

Alors, nous allons récapituler un tout petit peu sur ce que nous voulons proposer.

Premier élément : est-ce que le GAC veut participer sur une structure associative ou sur une base de mécanisme d’habilitation ? Je ne sais pas — pour que l’on voie apparaître la question du statut associatif, de l’adhésion dans la première partie de la question...

La deuxième concerne le fait que le GAC veuille avoir ou pas le droit de vote. Pouvez-vous préciser cela pour que je puisse me comprendre ?

IRAN:

Nous n’avons pas encore discuté de nos accords avec le CCWG à l’avenir. Mais d’après ce que j’ai compris, eux, ils veulent introduire dans le statut ce qui suit. Chacune des sept organisations de soutien

des comités consultatifs — les ACs — peut avoir la possibilité de voter en n'importe quelle circonstance où il y a une question liée à l'habilitation, qu'ils aient ou pas un directeur ayant des droits de vote ou pas. Le droit est là, exprimé dans les statuts. Si nous voulons exercer nos droits, on peut soulever la question, mais nous n'avons pas besoin d'y répondre maintenant parce que si le droit est inclus dans le texte des statuts, d'après ce dont on débat, dans le CCWG, nous pouvons exercer ce droit à tout moment. Parfois, nous voudrions exercer ce droit ; parfois, pas.

Pour la question – ah, nous pouvons dire : « Oui, nous voulons exercer notre droit pour la question B qui ne nous intéresse pas en tant que GAC. »

Alors, il me semble que c'est une question générale, mais c'est une question qui ne demande pas de réponse en ce moment. Nous n'en avons pas encore débattu. Et nous devons préciser très clairement que la question concerne l'habilitation de la communauté. Cela diffère de la question concernant le statut ou la capacité. Parce que nous avons le droit de considérer le thème et de considérer par d'autres thèmes ou d'autres membres.

Alors, il y en a qui veulent être membres, il y en a qui ne veulent pas. Il y a certaines SOs et certaines ACs qui veulent le faire. Mais la question est correcte, c'est une question générale valable, mais nous n'avons pas besoin d'y répondre parce que nous ne connaissons pas exactement quelle est la situation dont nous allons débattre entre aujourd'hui et demain.

THOMAS SCHNEIDER: Alors, nous allons regarder sur l'écran et nous allons voir si ce texte qui est là, enfin, reflète ce que nous voulons dire. Le texte parlait de l'habilitation de la communauté et du GAC.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS: Merci, Monsieur le Président.

Au lieu de modifier la formulation de cela, nous devons réagir aux propositions qui sont faites, qui sont constamment modifiées. Je crois que le GAC devrait donner une réponse au groupe de travail du CCWG à Dublin qui devrait être en rapport avec ce que le Brésil a exprimé ce matin. Quel que soit le mécanisme adopté, le principe devrait être le suivant : le GAC devrait avoir la possibilité de présenter son avis sur des questions de politiques publiques. Plutôt que d'avoir une réaction face à un mécanisme quelconque, nous devrions mentionner ce principe quelque part.

Et cela va – est-ce que nous allons être limités dans notre intervention ? Est-ce que nous allons avoir davantage de pouvoir ? Bon, ce n'est pas la question. La question est : quel que soit le mécanisme, nous devons avoir la possibilité, le droit de mettre en œuvre nos pouvoirs ?

Et là, les statuts sont très importants. Parce que si les statuts restreignent notre travail, nous ne pouvons donner notre avis qu'au Conseil d'administration. Il y a une modification dans le pouvoir.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à la Suisse, à l'Iran et au Brésil, je pense qu'il s'agit du troisième élément de la question. Nous essayons de comprendre si nous voulons continuer à donner notre avis. Et précisons que cela concerne toute structure qu'il pourrait y avoir à l'avenir. Quelle que soit la structure que l'on utilisera, nous voulons continuer à voir ce rôle consultatif. Voilà.

Donc, la Suisse, l'Iran et puis le Brésil.

SUISSE: Merci, Monsieur le Président.

Je crois que sur la même ligne de ce que les Pays-Bas ont exprimé, avant de répondre à des questions sur la formulation réelle de la proposition qui fait l'objet du débat du CWG. Nous devons nous poser nous-mêmes cette question : quel est notre rôle dans la nouvelle structure, dans le nouveau cadre ou par rapport aux nouvelles procédures dans ce nouvel équilibre de la communauté ?

Quel rôle voulons-nous jouer ?

Voilà pourquoi je pense que nous avons besoin d'une question générale en premier lieu où nous couchons sur le papier comment les rôles du GAC, comment les membres du GAC conçoivent le rôle au futur le rôle du GAC pour la nouvelle structure ?

Nous ne pouvons pas répondre à des questions que d'autres auront soulevées ou réagir à des propositions faites par d'autres. Mais nous avons nous-mêmes à nous poser la question, nous avons nous-mêmes à nous demander quel est le rôle que nous voulons jouer dans le nouveau cadre.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup de cette idée avec cette formulation : c'est clair.

Tom essaie déjà de saisir ce que vous voulez faire passer. Merci beaucoup.

L'Iran.

IRAN:

Merci, Monsieur le Président.

Le processus, c'est simple : la question # 3 devrait aller après la question # 1. On parle d'abord de l'approche pour les politiques publiques dans le CCWG. Deuxièmement, est-ce que le GAC veut continuer à jouer son rôle consultatif comme il le fait à l'heure actuelle auprès du Conseil d'administration ?

Je ne pense pas qu'il faille ajouter quelque chose. Il faut le mettre à la place de la question # 2 parce que c'est la suite de la première question. Les questions de politiques publiques seront abordées.

Deuxièmement, le GAC veut-il continuer à jouer un rôle consultatif comme celui qu'il joue à l'heure actuelle? C'est-à-dire, nous ne voulons pas de modifications par rapport à la valeur fondamentale 11. Et on ne veut pas modifier ou altérer le principe 47 ni la question des exercices de situation de crise, simulation de crise. C'est assez simple.

Vous passez ensuite à la troisième question qui est beaucoup plus générale.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup.

Le Brésil.

BRÉSIL: Merci, Thomas.

Nous voyons cela en ce sens que les gouvernements sont – représentent une partie prenante. Ils doivent donc participer dans tous les processus de prises de décision. Par rapport au Conseil d'administration de l'ICANN, je pense que ce ne serait pas un point de vue réaliste de penser que cela va se passer. Parce que nous ne touchons pas à la nature juridique fondamentale de l'ICANN. Ma

délégation et mon pays — je suppose que c’est la même chose pour d’autres —, ce serait peu probable que l’un des membres du gouvernement fasse partie du Conseil d’administration d’une entreprise privée régie par la loi californienne. C’est pourquoi nous avons insisté. Et même lorsqu’on ne nous comprend pas bien.

Nous avons insisté sur le fait que l’objectif ultime de ce que nous faisons et de ce que nous allons faire dans l’avenir, c’est que l’ICANN soit une organisation vraiment internationale, régit par les normes qui ont fait l’accord de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements. Cela nous donnerait suffisamment de confort, pour ainsi dire, d’aisance, pour participer à ce qui sera établi au sein de l’ICANN. Il faudrait être réaliste. En ce sens, je ne pense pas que ce soit réaliste de penser que le Gouvernement du Brésil, par exemple, va nommer un représentant pour le Conseil d’administration dans les circonstances actuelles.

Alors, le GAC veut-il continuer à avoir ce rôle consultatif? Je ne vois pas – je ne crois pas que ce soit possible de modifier ce caractère consultatif. Je pense que le rôle consultatif ne devrait pas être diminué ou être, disons, restreint. Il ne faut pas mettre des limites dans notre capacité pour le faire.

Par rapport aux mécanismes d’habilitation pour la communauté, je ne sais pas s’ils sont cohérents par rapport à notre circonstance particulière au sein du gouvernement. Moi, je dirais que cela dépend de la nature juridique de l’organisme en question. D’un autre côté, je dirais que nous voudrions en principe participer, mais il faudrait voir

aussi quelles sont les contraintes juridiques qui limiteraient notre participation en tant que gouvernement. Nous sommes l'une des parties prenantes et nous sommes intéressés à participer parce que nous avons une responsabilité par rapport à l'avis que nous donnons sur les politiques publiques. Et je pense que nous ne devrions pas être limités, nous limiter nous-mêmes, dans la possibilité acceptable pour nos gouvernements, pour nos procédures.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. L'Espagne, maintenant.

ESPAGNE: Quant à la question soulevée pour savoir si le GAC veut participer à un mécanisme d'habilitation de la communauté basée sur le principe associatif, moi, je ferais cette observation, cette remarque: est-ce possible que les mécanismes d'habilitation de la communauté soient utilisés contre l'influence de l'avis du GAC dans les décisions prises par le Conseil d'administration? Si nous voulons préserver ce rôle consultatif du GAC, nous devons réfléchir à un nouveau scénario qui est différent de celui où nous évaluons à l'heure actuelle. À l'avenir, il se peut que les communautés soient habilitées. Et nous aurons peut-être des instruments différents pour définir ce que sont les décisions prises par le Conseil d'administration. Il se peut aussi que ces décisions-là soient basées sur l'avis du GAC.

Alors, il me semble que nous ne devrions pas dire encore une fois que nous voulons maintenir notre rôle consultatif. Ce que nous devons

dire, c'est que nous voulons conserver notre rôle consultatif. Et nous pourrions suggérer peut-être que ce rôle consultatif du GAC fasse partie des statuts fondamentaux qui sont difficiles à modifier, ainsi que d'autres provisions ou d'autres prévisions incluses dans les statuts. Nous pourrions peut-être penser à des motifs ou à des raisons ou à des circonstances au moment où la communauté ne pourrait pas exercer son pouvoir contre les décisions du Conseil d'administration basées sur l'avis des gouvernements. Je crois que nous devrions tous réfléchir à cela lorsque nous voyons la nouvelle proposition, et nous devrions aussi réfléchir au rôle que les gouvernements devraient jouer dans ce nouvel environnement.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

Le Portugal.

PORTUGAL:

Je vais parler portugais.

Quant à cette question, je crois que ce que nous traitons ici, c'est une question cosmétique. Nous faisons un exercice cosmétique et pas dans un exercice un peu plus profond. Malheureusement, encore une fois, c'est une occasion perdue. Ces exercices que l'on fait, que l'on mène à bien, n'abordent pas la question plus profonde qui a un sens pour le gouvernement. Ça a un sens que cela fonctionne comme une société privée. Cela a un sens pour plusieurs pays. Peut-être c'est

comme ça, mais pas pour le Portugal. Cela n'a aucun sens pour le Portugal. Alors, j'espère que ce ne sera pas compris que le Portugal dit que les gouvernements doivent être – jouer un rôle plus important, ou pas, dans cette entité. Ce que le Portugal dit, c'est que l'ICANN devrait aller vers une entité internationale où toutes les parties prenantes devraient jouer un même rôle, mais chacun dans sa fonction. En conséquence, les gouvernements devraient défendre les politiques publiques et les respecter. Alors, notre réponse à cette question est la suite. Nous sommes dans un exercice cosmétique et nous ne discutons pas la question de fond. La révision de comptes de l'ICANN sera pareille et en conséquence – qu'est-ce que je peux dire là-dessus? Au moins que le GAC ne perde pas le statut qu'il a actuellement. C'est le moins que nous pouvons essayer de faire. Quant aux mécanismes, quel type de mécanisme utiliser, je ne sais pas vraiment, ce n'est pas la question que l'on discute ici. On discute une question plus profonde. Je ne sais pas si on va la discuter maintenant, dans deux ans, mais je pense que d'ici cinq ans, on pourra la discuter.

En ce moment, je crois que notre position est la suivante. Qu'au moins le GAC ne perde pas son statut actuel.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, le Portugal.

La France et puis l'Iran.

FRANCE:

... a été dit jusqu'ici par le Portugal, par le Brésil et même par l'Iran, en suggérant même de réordonner les questions. Donc, cela – pour réponse à la première question, « quel rôle devrait avoir le GAC et ses membres dans le nouveau cadre institutionnel de l'ICANN ? », comme nous l'avons déjà dit hier, au moins le rôle qu'il avait aujourd'hui – donc, il est hors de question que l'influence des gouvernements soit diminuée d'aucune manière, par exemple par le stress test 18 et sa solution, tels que les amendements proposés pour implémenter la solution dans les *by-laws* ou bien la *core value* 11.

La deuxième question, « est-ce que le GAC veut continuer à avoir un rôle *advisory*, consultatif, au moins vis-à-vis du *board* ? ». Évidemment, également, oui. C'est presque une conséquence logique de la première réponse.

Ensuite, par contre, j'inverserais les deux dernières questions. La question que le GAC doit se poser effectivement après, c'est si en termes de mise en œuvre de ce qui est proposé par le CCWG, il souhaite exercer les pouvoirs qui sont suggérés, les quatre pouvoirs qui sont suggérés ? Et là encore, comme le Brésil et comme d'autres, nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions pas nous poser cette question.

Et maintenant vient la dernière question qui est liée au véhicule juridique qui sera proposé par le CCWG pour mettre en œuvre tous ces principes. Or, aujourd'hui, dans la proposition qui circule

actuellement, c'est quelque chose qu'il faudra confirmer avec le CCWG, avec les acteurs. Si on envisage la possibilité d'utiliser les pouvoirs de la communauté, il faudra que le GAC acquière une personnalité juridique, en tant que membre de l'organisation. Ce qui nous ramène un petit peu dans la situation dans laquelle on était avec les *unincorporated associations*, à savoir que ça demanderait aux états d'être en mesure d'avoir – enfin, de se regrouper au sein d'une enceinte intergouvernementale qui, elle-même, aurait une personnalité juridique en droit californien. Ce qui pose un problème. Donc, il faudra voir avec le CCWG s'ils sont en mesure de nous proposer des solutions alternatives dans la mesure où le GAC voudrait évidemment exercer ses pouvoirs. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, la France.

Le prochain, c'est l'Iran.

IRAN: Merci, Monsieur le Président.

Peut-être devrions-nous considérer la manière dont l'Espagne a décrit la situation. Très correctement, l'Espagne a lié la question # 2 à la question # 3. Le GAC veut jouer le rôle consultatif qu'il joue jusqu'à présent. Cela veut dire qu'on n'est pas d'accord avec les changements à la valeur fondamentale 11 et à l'exercice de simulation de crise 18, tels qu'ils sont à ce jour. Ce rôle du GAC est établi dans les statuts. Si

l'on suppose qu'une communauté ou d'autres communautés, des SOs ou des ACs, veulent modifier ces statuts par rapport à la décision consultative du GAC.

Devrions-nous – nous devrions avoir la possibilité de participer à ce processus. Voilà donc pourquoi le droit du GAC de participer de toutes sortes d'habilitations devient important à ce stade. Si nous ne voulons pas ce pouvoir, les gens peuvent changer les statuts constitutifs. Et c'est le rôle du GAC en tant qu'organe consultatif. Nous devons donc avoir le pouvoir de voter dans ce vote. Ceci n'a rien à avoir avec l'adhésion. On reste un comité consultatif qui n'est pas membre de l'ICANN, mais qui peut participer de l'habilitation. Un de ces pouvoirs, c'est la modification des statuts, les statuts traditionnels ou les statuts fondamentaux. Et j'espère bien que cela sera inclus dans les statuts fondamentaux pour que le seuil, afin d'effectuer les modifications, soit plus élevé. Là, le GAC pourrait participer. Alors, on ne doit pas nier cette possibilité. Pourquoi ? Parce que nous avons six pouvoirs et nous pouvons participer. C'est quelque chose à discuter. Ceci est lié à la question # 2, si l'on voulait avoir la faculté de participer aux votes dans les domaines qui concernent le GAC. Peut-être pas dans tous les domaines. Mais ces deux questions sont liées entre elles. Encore une fois, au collègue de la France, cela n'a rien à voir avec le modèle associatif. Un membre seul est suffisant pour mener ces questions auprès des tribunaux.

Mais on ne discute pas de cela maintenant : on parle de facultés d'habilitation pour participer au moins dans quelques domaines, comme les statuts qui sont liés au rôle du GAC.

Oui, on veut participer.

THOMAS SCHNEIDER: On m'a demandé la parole. Deux collègues et puis on va faire une pause-café parce qu'à 11 h, les coprésidents du CCWG viendront nous voir.

La Suisse, la Commission de l'Union africaine et puis on arrête. Merci.

SUISSE: Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais approfondir un peu les propos de notre collègue de l'Iran. En principe, on fait une distinction entre le fait de participer à l'habilitation de la communauté et le statut juridique ou légal pour exiger ces droits. Voici deux questions qui sont séparées.

Je voudrais ajouter quelque chose. Nous-mêmes, on se pose ces questions pertinentes au GAC et aux membres du GAC, mais nous ne devrions pas supposer que la seule manière de participer de ces pouvoirs de la communauté serait à travers le droit de vote proposé par le CCWG. Alors, la question serait ou pourrait ajouter un élément disant comment voulons-nous participer de ces mécanismes d'habilitation ou dans ces pouvoirs de la communauté ?

Parce que peut-être la participation ne devrait pas nécessairement – a été réalisée à travers le droit de vote. C'est peut-être un autre type de participation.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. C'est justement ce que l'on essaie d'établir entre la première et la deuxième question.

Je passe la parole à la Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE: Merci, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de la question sur le rôle du GAC et si le GAC devrait rester en tant que – demeurer comme comité consultatif, nous pensons qu'il doit conserver cette fonction consultative dans le nouveau mécanisme proposé.

Par rapport à l'exercice de simulation de crise # 18, nous considérons qu'il est nécessaire et approprié, et nous soutenons les modifications aux statuts. Nous croyons, en fait, que la proposition n'interfère pas avec les méthodes de travail du GAC. Par contre, elle renforce et protège les décisions du GAC et en même temps, améliore la responsabilité. Et si nous voyons ce que l'on a actuellement ici, nous pouvons – c'est-à-dire, le Conseil peut donner ses opinions à l'avis du GAC et aux principes opérationnels du GAC, et ces principes prévoient aussi les opinions qui peuvent être présentées au cas où il n'y aurait pas de consensus.

Merci. Nous soutenons la proposition.

THOMAS SCHNEIDER: Je crois qu’il peut y avoir d’autres questions, mais maintenant, il faut faire une pause.

Il y a eu déjà un échange par rapport à l’exercice de simulation de crise # 18. Je crois que ces questions ont finalement provoqué un débat très enrichissant.

Nous faisons la pause maintenant et nous reprenons à 11 h.

Nous n’avons pas encore abordé le dernier point, mais nous allons commencer à le discuter. Peut-être Tom pourrait voir là où on parle des IRPs, mais il faut faire la pause-café et voir ce que nous pouvons échanger avec l’équipe juridique et les coprésidents du CCWG.

Merci.

[PAUSE-CAFÉ]

THOMAS SCHNEIDER: Bienvenue encore une fois. Je vous demande de bien vouloir prendre votre place.

Bien, merci d'être revenu. Nous avons le plaisir d'accueillir les coprésidents du CCWG et, si je ne m'abuse, les experts en matière légale qui ont travaillé avec eux. Ils sont ici parmi nous aussi.

Nous pourrions peut-être commencer par présenter une mise à jour aux coprésidents par rapport à la situation du GAC.

Premièrement, le GAC est parvenu à un accord sur une réponse sur la proposition du CWG qui sera communiqué, si cela n'a pas été le cas, sous peu, à midi, fort probablement. À ce moment-là, nous indiquerons en principe que le GAC est d'accord pour envoyer la proposition du CWG à l'ICG en faisant référence aux conditions ou aux caractères conditionnels du travail du CWG. En plus de cela, le GAC a déjà effectué un débat approfondi sur beaucoup d'aspects, quoi que pas la totalité des aspects liés au travail en cours du CCWG.

Un point que nous n'avons pas encore abordé en profondeur concerne les mécanismes IRP. Nous devons trouver le moyen d'aborder ce thème. Dans notre agenda, nous avons échangé des idées sur le rôle possible du GAC, la nouvelle structure pour l'habilitation de la communauté, les pouvoirs que les communautés recevront et dans quelles mesures le GAC devrait y participer dans les différentes modalités. Cela a suscité un débat assez actif, mais nous ne sommes pas encore parvenus aux conclusions. C'est tout juste pour que vous sachiez où nous en sommes.

Ce serait très utile de savoir quelles mises à jour vous pouvez faire parce qu'il y a eu beaucoup de séances depuis vendredi et vous pourriez peut-être nous faire savoir quels ont été les derniers événements. Vous avez envoyé une proposition pour la consultation publique et nous voudrions savoir quelles sont les dernières nouvelles dans le débat au sein du CCWG.

LEON SANCHEZ:

Nous avons une présentation, nous avons – est-ce que nous avons les diapos ?

Très bien. Alors, nous voulons d'abord remercier le GAC de nous accueillir, de nous avoir accueilli et du temps qu'il nous dispense, qu'il nous donne. La participation a été très profitable, la participation des membres qui ont représenté ce comité au sein du groupe du CCWG, et nous en sommes très reconnaissant. Nous espérons que vous continuerez à collaborer avec nous de façon constructive.

Comme vous le savez, la transition des fonctions de l'IANA est un processus qui a été convoqué en principe par la NTIA.

Pourriez-vous maintenant présenter la prochaine diapo ?

Nous faisons partie d'un processus, comme je vous le disais. Cela a commencé avec la déclaration faite par la NTIA l'année dernière. Pour pouvoir faire le prochain pas et de céder cette fonction de supervision de l'IANA, la NTIA demande à l'ICANN de coordonner ce processus. On établit l'ICG, on établit aussi le CWG pour pouvoir mettre en œuvre la

proposition de la communauté de noms de domaine par rapport à la transition. Il en va de même avec l'équipe CRIPS et avec la communauté des protocoles et la communauté des numéros, ces propositions sont déjà – enfin, on en a déjà présenté deux de ces propositions à l'ICG. Et dans cette même semaine, on enverra fort probablement la proposition de nommage à l'ICG pour que l'on puisse disposer d'une proposition complète.

La NTIA a demandé aussi que certaines mesures soient établies pour renforcer la responsabilité et la transparence au sein de l'ICANN, et c'est pour cela que le CWG a été créé dont nous sommes coprésidents avec Thomas Rickert, Mathieu Weil et moi-même.

Je voudrais vous montrer aussi quelle a été l'organisation de notre travail dans ce groupe de réduction des comptes de responsabilité. On nous a demandé de présenter une proposition renforçant les mécanismes de transparence et de responsabilité.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Notre groupe a été – a reçu la responsabilité de réaliser ce travail, et nous devons donc présenter une proposition pour améliorer la transparence et la responsabilité. Nous avons divisé cela en deux pistes de travail. La première piste de travail concerne les mesures qui doivent être mises en œuvre avant la transition elle-même. Et nous avons, d'autre part, la deuxième piste de travail, la piste de travail # 2, concernant des mesures qui pourraient être mises en place avec des dates ou des délais plus longs et qui ne portent pas atteinte à la transition.

Donc, nous nous occupons en ce moment de l'élaboration de cette proposition des engagements ou des mesures qui doivent être mises en œuvre avant la mise en œuvre de la transition. Nous allons ensuite continuer avec le travail à faire au sein du groupe sur cette piste de travail # 2.

Nous sommes composés par 146 personnes. Nous avons – il y a 26 membres distribués, comme vous le voyez sur l'écran, au point de vue géographique. Ils proviennent de toutes les régions. Il y a une représentation régionale et dans les groupes d'intérêt et les unités constitutives faisant partie de la communauté de l'ICANN, nous avons – jusqu'ici, nous avons reçu 94 appels ou réunions, y compris des réunions en présence qui ont eu lieu à Francfort et à Istanbul ainsi que les réunions de Singapour et celles que nous allons avoir ici à Buenos Aires. Nous avons planifié nos réunions en présence pour le prochain mois à Paris. On a consacré plus de 5 500 heures de travail volontaires pour essayer d'établir cette proposition et bien sûr, les listes de diffusion ont été soumises à un trafic considérable.

Nous pourrions voir que tous ces bénévoles ont travaillé très dur pour pouvoir présenter cette proposition concernant la première piste de travail. Je voudrais donc céder la parole à mon coprésident, Thomas Rickert, pour qu'il nous explique comment cette proposition est élaborée et les axes sur lesquels on travaille.

Thomas.

THOMAS RICKERT:

Merci beaucoup. Merci, León.

Je me fais l'écho de ce que León vient de dire. Je remercie le GAC de nous avoir donné l'occasion d'expliquer – pour faire le point sur notre travail.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, j'ai essayé d'être rapide. Nous avons conclu que nous pouvons établir tous les mécanismes de responsabilité nécessaires à partir de ces quatre blocs de base. Cela concerne la vision des pouvoirs, les systèmes d'équilibre, et nous utilisons une analogie d'un état où nous avons – les gens ont le pouvoir législatif. Ce serait la communauté qui devrait être réhabilitée. Il y a aussi le pouvoir exécutif qui serait le Conseil d'administration de l'ICANN. Nous avons une constitution, à savoir les principes ou les valeurs essentielles et le statut de l'ICANN. Et nous aurions enfin un pouvoir judiciaire qui serait l'équivalent des mécanismes de révision indépendant.

La manière d'interagir de ces quatre pouvoirs se présente sur la prochaine image.

La communauté qui a été habilitée, nous allons en parler sous peu. Bon, suivant notre idée actuelle, cette communauté serait constituée par les SOs et les ACs par la structure actuelle de l'ICANN. Ces SOs et ACs auraient un droit de vote dans notre proposition préliminaire. Nous avons prévu que tous les groupes, tous les SOs et les ACs, à l'exception des SSAC et RSSAC qui auront cinq voix. Et suivant la

nature spéciale du SSAC et du RSSAC, ils auront deux voix. Et nous pensons que c'est approprié pour eux, cette communauté habilitée, comme nous l'appelons, pour exercer certains droits.

Vous pouvez peut-être faire penser deux ou trois diapos ensemble...

Cette communauté pourra réviser et opposer son veto au budget de l'ICANN au plan stratégique, au plan opérationnel. Et il y aura aussi une opinion concernant les statuts de l'ICANN. Il faut rappeler – et vous avez dû vous en rendre compte – que nous établissons deux groupes – deux types de statuts: les statuts courants où la communauté, après un processus de consultation avec le Conseil d'administration, peut opposer son veto à une décision après que le Conseil d'administration ait pris la décision *post facto* pour garantir que ces modifications des statuts puissent être contrôlées par la communauté, pour garantir que ces modifications soient cohérentes avec la participation du GAC et de la communauté avant que le GAC ait pris une décision.

Cela n'a rien à avoir avec les modifications qui puissent être apportées aux statuts fondamentaux. Les statuts fondamentaux sont ceux que notre groupe considère tellement essentiels pour l'opération de l'ICANN ainsi que pour l'ICANN en tant qu'organisation qu'ils doivent être beaucoup plus robustes, même s'ils ne sont pas dans un cadre où il est impossible de les modifier.

Il y a donc la mission, les valeurs fondamentales et les engagements de l'ICANN. Nous savons que l'ICANN ne doit pas aller – ne doit pas

étendre son environnement dans d'autres domaines, même si elle travaille dans un environnement qui se modifie très rapidement. Il faudrait être donc suffisamment flexible pour pouvoir changer même des parties fondamentales de ces statuts. Mais si la communauté se réunit et qu'elle parvient à un seuil de vote suffisamment élevé, ces modifications pourront être aussi faites.

La communauté habilitée aura aussi le pouvoir de révoquer des directeurs ou le Conseil d'administration dans son ensemble. Lorsque le Conseil d'administration décide d'ignorer ce que la communauté a demandé ou de porter atteinte aux principes qui apparaissent dans les statuts de l'ICANN, elle peut le faire. Mais il faut que ce soit très très important pour que cela puisse être fait.

Nous avons identifié donc les statuts fondamentaux et nous les avons, enfin, différenciés des statuts normaux. Nous allons donc travailler maintenant sur l'amélioration et la probation de mécanisme de recours indépendant pour qu'il y ait une séparation.

Ce nouvel IRP, ou panel de révision indépendant, il faut comprendre que l'ICANN a un processus de révision indépendant, mais certains pensent que cela ne suffit pas. Donc, nous réfléchissons au fait de savoir comment améliorer ce mécanisme pour aider la communauté, pour qu'ils soient plus utiles pour la communauté. Par exemple, des parties qui ont eu des problèmes par rapport à des aspects de procédures, mais aussi sur des questions qui vont au fond de la question. Il se peut que la décision ait été incorrecte, mais le processus – la procédure a été respectée.

À l'avenir, les choses ne seront pas de la sorte au sein de l'ICANN. L'IRP doit être aussi plus accessible, il doit avoir un coût raisonnable.

Et nous réfléchissons au fait de prendre sept membres du panel, dont trois devront être élus pour prendre une décision dans des cas particuliers.

Donc, nous ouvrons une période de consultations publiques pour voir si nous trouvons un soutien plus vaste de ces pouvoirs de la communauté, comme nous les avons appelés. Nous avons un soutien très fort pour les thèmes que nous analysons et pour le processus de révision indépendant. Il y a certains détails qui doivent être peaufinés, sur lesquels il faut continuer à travailler. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons conserver cette partie telle qu'elle est.

Il y a trois domaines qui ont besoin d'un débat approfondi. D'une part, la diversité. Il y a eu une demande pour inclure la diversité comme une partie de notre travail. Il faut qu'il y ait une existence réelle de la diversité.

La deuxième concerne l'ouverture et la flexibilité du système. Nous devons concevoir un système nous permettant de faire des modifications et d'adopter les changements demandés par la communauté de l'ICANN. Le RSSAC et le RSSAC nous ont dit qu'ils veulent participer en tant qu'organe consultatif, sans droit de vote. Nous pouvons adopter cela et nous pouvons en tenir compte pour notre travail de l'avenir.

Si nous cherchons un modèle de référence qui pourrait nous servir comme un instrument juridique pour habiliter la communauté à exercer une partie de ses pouvoirs – et cela a eu lieu depuis vendredi dernier jusqu’ici parce que nous avons analysé tous les commentaires publics.

Maintenant, je vais céder la parole à Mathieu Weil pour qu’il parle des commentaires et des conséquences et comment nous allons poursuivre nos délibérations.

MATHIEU WEIL:

Merci, Thomas. Je vais parler en français.

[Discours en anglais 0 :23 :52]

Cela a déjà été décrit par mon ami et *chair, co-chair*, Thomas — *Excuse my French. Next slide, please.*

Donc, un point très important pour nous et, je pense, pour l’ensemble de la communauté, cette semaine, a été le travail sur le lien et la coordination avec le groupe sur la transition de la fonction nommage d’IANA. Donc, vous avez ici les six conditions qui ont été listées, énumérées par le groupe nommage et qui font partie des conditions d’approbation de la proposition de ce groupe avant sa transmission à l’ICG. Ce qui est important à souligner sur ces six conditions, c’est premièrement qu’elle figure dans notre rapport initial. Et deuxièmement, tenant compte des retours que nous avons reçus lors de l’appel à commentaires publics, l’ensemble de ces points nous

semble être en mesure d'être à temps puisque nous n'avons pas reçu d'objections sur ces prérequis du groupe de nommage. Donc, il y a bien des conditions, mais nous sommes raisonnablement confiants sur la capacité à les réaliser dans un calendrier qui soit compatible avec celui de l'ICG et de la transition de la supervision de la fonction IANA en général.

Le transparent suivant, s'il vous plaît.

Donc, quels sont les autres retours que nous avons obtenus de l'appel à candidatures ?

Je ne vais pas revenir sur les quatre briques fondamentales. Effectivement, en tant que briques, en tant que fonctions, pouvoirs supplémentaires, ils obtiennent le soutien dans l'ensemble des commentaires que nous avons reçus. Le principe des statuts fondamentaux obtient également du soutien ainsi que le fait de mieux définir la mission et les objectifs et les valeurs de l'ICANN, même si à l'intérieur de ces éléments-là, il y a des points de discussion qui sont ouverts. On en abordera peut-être certains, mais il est clair que le fait de mieux définir, d'avoir des garde-fous contre l'extension à volonté du champ d'action de l'ICANN, tout ceci est — de même l'intégration des revues régulières du système d'amélioration continue de l'ICANN par des revues par la communauté, que ce soit sur la responsabilité de l'ICANN et sa transparence ou sur la fonction WHOIS ou sur les autres revues prévues par l'*affirmation of commitment* entre l'ICANN et le Gouvernement des États-Unis. Ceci est acquis, ne fait pas de problèmes.

Nous avons beaucoup de choses à affiner, à mieux détailler autour du *process*, du processus de revues indépendantes des décisions, mais les grands principes au moins semblent emporter l'adhésion. Et puis, nous avons un certain nombre de sujets sur lesquels il est important de poursuivre nos discussions, soit parce qu'ils ont donné lieu à des retours – Thomas a déjà expliqué dans les grandes lignes la manière dont on est en train d'ajuster notre approche sur le modèle dit « Le modèle des membres » et la manière d'assurer que les pouvoirs puissent effectivement être mise en œuvre, mais des sujets qui ont notamment été soulevés par certains – certaines contributions gouvernementales, comme la diversité au sein de l'ICANN, qui n'est pas un objectif absolu, mais évidemment une amélioration de la diversité au sein de l'ICANN, des sujets comme la responsabilité, la redevabilité de ceux qui exercent la supervision du Conseil d'administration de l'ICANN, donc la communauté elle-même, sont des sujets qui s'ouvrent aujourd'hui à la suite de ces commentaires publics ainsi que le sujet de la responsabilité, des standards de comportement, du *management* ou des équipes de l'ICANN qui ont été soulevées. Ces sujets démarrent juste. Nous avons deux sessions de travail cette semaine encore, et je pense qu'ils seront un petit peu abordés. Et ce sont des sujets sur lesquels les gouvernements nous ont alertés, certains, et ont tout à fait [de quoi] pouvoir contribuer parce que ce sont des sujets qui sont connus dans les organisations publiques, depuis longtemps. Donc, il y a une expérience à partager également.

Si on va au transparent suivant, qui sera le dernier... *The next slide*.
Merci.

Donc, juste pour souligner que sur une soixantaine de contributions, il y en a donc huit par des gouvernements, qui sont listés ici par ordre alphabétique, et que nous remercions chaleureusement parce qu'un des points marquants de ce travail intercommunautaire, c'est la contribution très régulière, très substantielle, c'est-à-dire avec beaucoup de matières de l'ensemble des participants et membres gouvernementaux et qui est un élément vraiment essentiel pour notre groupe parce que nous savons à quel point la transition et la gouvernance de l'ICANN sont des sujets d'intérêt pour le GAC, mais aussi au-delà du GAC, je dirais pour les capitaux qui regardent ça avec beaucoup d'intérêt.

Voilà pour la présentation de l'état de nos réflexions. Et je pense qu'il est important maintenant de pouvoir regarder les prochaines étapes ainsi que répondre, bien entendu, à toutes vos questions.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup, coprésident du groupe pour votre exposé.

On a beaucoup à discuter ; on a un temps limité, alors je propose qu'on ouvre le *floor* pour des questions et des commentaires des membres du GAC. Je voudrais juste vous signaler qu'on devrait aussi utiliser une partie de cette session pour discuter des questions de l'IRP parce que ça, on n'est pas encore arrivé à discuter. Il faut avoir au moins une question claire pour solliciter après des réponses du GAC,

des membres du GAC, comme *input* pour la réunion de Paris sur cette question. Mais pour le moment, peut-être qu'il y a d'autres questions encore sur l'exposé et surtout ce qui a changé, pour identifier peut-être encore un peu mieux ce qui a changé depuis la semaine passée.

Je vois le Brésil.

BRÉSIL:

Merci, Thomas.

Je voudrais tout d'abord remercier les coprésidents de ce groupe parce que je reconnais l'énorme montant de travail qu'ils ont effectué. Et vraiment, j'aimerais contribuer à leur succès.

Je ne vais pas parler exactement de la présentation, mais je crois qu'il existe des possibilités qui puissent être explorées et qui représentent des alternatives par rapport au modèle de mécanisme, qui est la participation que nous savons pour participer au GAC et donner notre contribution.

La question est que dans tous ces exercices de responsabilité ou réduction de comptes qui ont été développés et proposés. Ceci doit être abordé de manière restrictive parce qu'il n'y a pas la liberté réelle d'explorer des options disponibles.

Vraiment, nous croyons qu'il y a des idées très intéressantes qui n'ont pas été prises en compte parce qu'elles ne s'adaptent pas à la structure juridique actuelle qui a trait aux normes et aux procédures en cours.

Même lorsque l'expert juridique pourra nous préciser le contexte, je crois qu'il y a déjà une opération prédéterminée.

Notre évaluation en ce moment est que c'est bien, mais nous voulons voir dans le rapport final peut-être l'indication de votre part qu'il existe des questions qui n'ont pas été abordées, des questions ayant trait à la juridiction, à la gouvernance et aux questions posées qui ont besoin d'être approfondies davantage. Dans cette étape de transition, tout cela ne sera pas fini, mais nous allons vers une autre étape. Et comme je l'ai déjà dit, et je m'excuse face à mes collègues parce que j'en ai déjà parlé, il faut le faire de sorte à ce que cela ne représente pas une menace aux accords, aux paramètres que nous avons déjà atteints. Mais on parle plutôt de préserver la sécurité, la stabilité et le processus ascendant. On ne regarde pas un modèle de gouvernance, de couches intergouvernementales.

Nous pensons à un processus capable de refléter des normes accordées volontairement. Et nous n'allons pas travailler de manière fixe ou prédéterminée. Par contre, nous allons nous adapter. Et cette vision que j'ai mentionnée, ce point de vue, a été donnée par NETMundial. Il y a eu un document avec les démarches à suivre et je crois que cela amènera l'ICANN à se transformer dans une organisation vraiment internationale, mondiale et indépendante qui réponde aux besoins de toutes les parties prenantes.

En affirmant notre engagement avec le processus — et nous vous félicitons de votre travail —, eh bien, je dois dire que nous sommes confiants à ce que nous atteindra le succès dans cette première étape.

Nous voulons nous assurer que le processus ne s'arrête pas ici, que le processus continu de l'avant pour explorer d'autres questions sans cette chemise de force avec laquelle nous avons travaillé.

Je sais que cette expression n'est peut-être pas appropriée, mais nous avons une porte ouverte pour sortir et nous ne devons pas nous limiter à rester à l'intérieur. Nous devons voir quelles sont les alternatives possibles. Et après, nous devons voir la manière d'aller de l'avant. Et je crois que nous n'abordons pas les points fondamentaux.

Comme gouvernement qui fait partie de la communauté, nous aimerions faire partie de ce modèle que nous voyons reflété ici.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, le Brésil. Le Canada et la France demandent la parole.

CANADA: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci énormément aux vice-présidents du CCWG de nous accompagner aujourd'hui.

Nous avons eu différents débats au sein du GAC pendant ces semaines par rapport à la valeur essentielle 11 et l'exercice de simulation de crise # 18.

Je voudrais savoir si les coprésidents pourraient nous expliquer quels sont les processus sous-jacents dans ces éléments avant de continuer nos délibérations au sein du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Nous pouvons peut-être donner la possibilité de répondre à ces commentaires et ensuite, la France, l'Espagne et l'Iran.

THOMAS RICKERT: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais, enfin, répondre au Brésil, et je voudrais les remercier pour l'extraordinaire contribution qu'ils ont faite à notre travail qui a été extrêmement utile.

En fait, je crois que nous sommes sur le point de faire des modifications fondamentales dans le cadre de l'ICANN. Il y en a qui pensent que nous devrions aller au-delà de ce que nous faisons parce qu'ils estiment que cela est utile. Je crois que nous en sommes à nos débuts.

La méthodologie établie consistait à établir le statu quo du mécanisme de responsabilité de l'ICANN.

Ensuite, nous avons révisé les commentaires publics obtenus après l'annonce du Gouvernement des États-Unis et par suite de nos propres délibérations, nous avons établi une liste de critères que notre groupe estimait nécessaires pour améliorer la responsabilité de l'ICANN.

Cela nous a permis d'établir certains modèles de mise en œuvre possibles. Et je crois que notre groupe n'a pas mis à l'écart certains modèles sans y réfléchir. Il a travaillé par une approche basée sur le consensus. Nous avons les différentes options sur lesquelles nous avons débattu, nous l'avons fait vendredi dernier, les personnes qui faisaient partie de notre groupe nous ont présenté la vision idéale de fonctionnement de l'ICANN. Même au point de vue légal, nous avons écouté les opinions de tous et il a été clair qu'il y avait une solution qui répondait à la plupart des critères et qui, enfin, était plus par pratique pour le groupe. C'est un processus itératif.

Je suis d'accord avec vous, il faut trouver davantage d'arguments ou davantage de raisons sur lesquelles se fondent les décisions du groupe et ne pas continuer le travail par rapport à certaines options qui ont été mises sur la table.

Par rapport à votre commentaire sur l'inclusion ou par rapport à une discussion au sein de l'institution, nous devons travailler de façon beaucoup plus approfondie pour nous assurer que l'inclusion sera vraiment importante au niveau mondial. Nous devons nous assurer d'avoir davantage de commentaires de la communauté mondiale pour pouvoir les intégrer dans cette équation, recherchant un consensus.

Nous avons essayé de mettre en œuvre quelques mesures pour avoir une portée plus forte. Nous avons émis un rapport, nous avons fait des séminaires en ligne et nous avons préparé aussi des graphes, comme vous les avez vus aujourd'hui, pour aider à mieux comprendre cela,

pour ceux qui ne sont pas habitués à la lecture de rapports très longs avec une terminologie juridique, pour qu'ils puissent savoir ce qu'ils doivent faire. Et nous avons publié ces rapports dans toutes les langues des Nations unies.

Nous apprécions énormément le *feed-back* du GAC pour voir comment on peut mieux faire les choses par rapport à l'inclusion.

Permettez-moi de dire que nous abordons en profondeur les questions liées à la juridiction et nous sommes conscients du peu de temps dont nous disposons pour nous en occuper. Nous savons que nous devons nous centrer sur certains points, particulièrement sur les modifications essentielles requises pour la piste de travail # 1. Mais les questions de juridiction continueront à faire l'objet de notre analyse. Nous avons un processus à couches multiples, pour ainsi dire. Ce n'est pas le lieu où la maison mère est située, mais plutôt quelles sont les lois qui peuvent, enfin, régir les questions entre les parties contractantes et quelles lois doivent être appliquées lorsqu'il y a des litiges et les sanctions qui sont appliquées aux parties contractantes ? Nous analysons tous ces aspects.

Notre groupe est parvenu à une conclusion préliminaire. Si nous faisons une analyse où il y a des aspects où la juridiction en cours peut avoir des défaillances par rapport à d'autres juridictions qui lui sont comparées pour pouvoir parvenir à mieux respecter cet objectif de responsabilité dont nous travaillons. Nous travaillons aussi sur un mécanisme alternatif de résolution de litiges de différends. Nous avons fait une allusion très rapide à cela pour limiter la possibilité que

les gens puissent enfin faire appel aux tribunaux. Nous voulons réduire les risques de ce qu'il y ait eu juridiction soient saisis. Nous voulons avoir un système équilibré avec des pouvoirs pour que personne ne soit obligé de porter son problème à des tribunaux.

Quant au Canada, je cède la parole à Mathieu.

MATHIEU WEIL:

... est un *stress test* dont notre groupe a beaucoup parlé. Dans son élaboration, je le rappelle, il évoque le cas où – à travers un changement des règles de procédures du GAC, qui passerait à des modalités de prises de décisions à la majorité. Certaines des parties prenantes auraient le sentiment que cela modifierait profondément, renforcerait fortement l'influence des gouvernements à l'intérieur de l'ICANN et donc, il y avait des inquiétudes sur le fait que cela remplissent les critères énoncé par la NTIA en amont du processus de travail de transition.

Voici l'origine de ce *stress test*.

Et notre groupe a été très ouvert dans le recueil et la liste de ces *stress tests*, de ces cas [peu clair 0 :43 :00] en essayant de ne pas porter de jugement sur la probabilité ni – et en reconnaissant assez largement les inquiétudes des uns et des autres puisque par définition, il s'agit de cas d'inquiétudes, de cas [peu clair 0 :43 :13], et donc on l'a pris en compte complètement. Il y a eu plusieurs allers-retours, y compris avec le GAC, puisqu'on a eu des échanges, des correspondances sur ce sujet. Et je pense qu'il faut souligner qu'il y a eu notamment des

évolutions dans la prise en compte de ce *stress test*. Puisqu'une première proposition que nous avons faite, elle a été amendée à la suite d'échanges, où les membres gouvernementaux d'ailleurs du CCWG se sont fortement exprimés, de manière à ce que la formulation qui est actuellement proposée puisse être (numéro 1) compatible avec la pratique actuelle, et (numéro 2) ne contraigne pas le GAC dans des évolutions ultérieures de sa manière de travailler. Donc, la proposition qui est faite étant de dire que le Conseil d'administration de l'ICANN, lorsqu'il reçoit un avis, un conseil, un *advice* du GAC, il doit lui consacrer un certain nombre de procédures, de conciliation en cas de désaccord. Et ces procédures se déclenchent – elles sont obligatoires dès lors que la décision du GAC a été prise selon une forme de consensus que nous ne précisons pas. Intentionnellement, d'ailleurs. Puisqu'au départ, elle a été précisée et notre groupe – l'ensemble du groupe, toutes les parties prenantes ont décidé de ne pas le préciser. Donc, ça, c'est un élément important.

Donc, voilà le statut d'avancement sur ce sujet. Nous avons que c'est un point sensible à la fois ici dans ce cercle au niveau des gouvernements et chez d'autres parties prenantes également qui ont exprimé des attentes par rapport à ce *stress test*. Il me semble important que les échanges continuent, pour bien s'assurer que tout le monde a bien compris où est-ce qu'on se situe. Et de ce point de vue là, une communication du GAC ou de ses membres individuellement sur ce point nous sera certainement très bénéfique.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, Mathieu. Le Brésil a juste une très courte réponse...

BRÉSIL: Je veux poser une question supplémentaire parce que – ce n'est pas une question qui me soit si familière. Est-ce qu'il y a d'autres parties prenantes qui soient jugées par ce type de standards ?

Parce que dans le cas du NETMundial, nous avons été organisés – nous nous sommes organisés avec la communauté, nous avons vu que c'était bon pour chaque partie prenante de s'organiser pour ça, pour donner le meilleur avis possible.

Et l'une n'avait pas d'interférence avec le travail de l'autre parce que je crois qu'une partie de cette action multisectorielle ou multipartite consiste à respecter la culture de chaque partie prenante pour s'organiser et donner son commentaire.

Pour les gouvernements, je pense qu'il y a des mécanismes qui sont utilisés pour donner leur avis ou leur contribution au processus.

Je voudrais savoir s'il y avait d'autres parties prenantes qui aient objecté ce type de *stress test*.

MATHIEU WEIL: ... position sur les *policies*, enfin – donc, les politiques liées aux noms de domaine génériques, il y a des règles dans les *bylaws* qui définissent le niveau de consensus minimal qui doit être atteint. Donc,

il existe des précédents dans l'ICANN, sans aucun doute, sur ce sujet. Voilà. C'est factuellement ce qu'on peut répondre.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

J'aimerais continuer avec la liste des orateurs. Prochainement, c'est l'Espagne et après, c'est l'Iran.

Merci.

ESPAGNE: Merci beaucoup d'être venu à cette réunion avec nous pour nous présenter votre information et pour nous donner vos opinions. Je voudrais faire référence aux mécanismes de recours en ce moment.

Permettez-moi, en premier lieu, d'affirmer que j'estime que l'existence des mécanismes de recours est nécessaire dans notre organisation. Une organisation qui vise à être – à avoir une responsabilité, à faire une réduction de comptes. Nous avons trois pouvoirs. Le pouvoir législatif qui contrôle ce que fait le pouvoir exécutif – donc, ce mécanisme de recours est très important. Nous parlons aussi, bien sûr, du pouvoir judiciaire. Peu importe quelles sont les politiques appliquées, les parties qui ont souffert une atteinte à leurs droits devraient pouvoir remettre en question les décisions. Et ces mécanismes de recours sont encore plus importants pour les minorités représentées au sein de l'ICANN et dont la voix ne peut pas se faire entendre si fort que celle des autres au sein de l'ICANN.

Quoi qu'il en soit, elles peuvent avoir des intérêts légitimes, qui doivent être considérés. Elles doivent donc, ces parties-là qui sont en minorité, elles doivent avoir la possibilité de remettre en question les décisions. Mais il y a quelque chose de plus important encore : il y a des groupes et des parties prenantes qui n'ont pas de représentations au sein de l'ICANN et elles peuvent voir leurs droits enfin limités par suite de décisions prises par l'ICANN.

Je félicite le Groupe de travail d'avoir fait attention à cette question, d'avoir enfin réduit les obstacles pour le recours à ces mécanismes de recours. Nous avons vu qu'il y a des prévisions faites pour que ces mécanismes soient plus accessibles. Et dans la mesure du possible, nous voudrions que ces mécanismes de recours soient encore plus étendus.

Nous avons vu aussi que la norme de révision a été élargie en termes de substance, non seulement sur le côté procédural. Et c'est fondamental. Nous avons aussi remarqué que pour qu'une personne ne puisse se servir de ces mécanismes de recours, elle doit avoir souffert d'une atteinte importante à ses droits pour pouvoir avoir accès au panel RFP.

Nous estimons qu'il peut y avoir des occasions auxquelles le problème ou le dommage ne se soit pas produit. Nous devrions empêcher cette partie d'avoir recours à ces mécanismes de recours.

Je voudrais dire aussi que nous avons quelques doutes par rapport au fait de savoir si l'on a épuisé les instances nécessaires garantissant l'indépendance pleine du panel.

Et le panel sera financé par l'ICANN. Et je me demande si le financement être la responsabilité de l'institution dont il [viene] pour payer les salaires des membres du panel. Je pense que cela nous aiderait à améliorer l'indépendance des membres du panel.

Quant à la question de la diversité : c'est vrai, ce n'est pas un objectif fondamental ou urgent, mais c'est ce vers quoi nous tendons. Et il est en rapport étroit avec ce thème. Je pourrais dire que l'emploi de l'anglais en tant que langue de travail pour les procédures pourrait limiter le nombre de membres du panel pouvant être recruté dans les panels IRP. On pourra peut-être me contredire et me dire que ce ne sera pas un obstacle ou une barrière pour un avocat ou un spécialiste en la matière venant d'un pays ayant une tradition juridique différente, mais ne parlant pas un anglais parfait au point de vue juridique, alors je voudrais que ce groupe de travail considère aussi ce point et qu'il tienne compte de l'expérience d'autres organisations où il y a des panels d'arbitrage.

Mon dernier commentaire concerne la réponse donnée au Brésil. Si j'ai bien compris, vous essayez d'éviter, dans la mesure du possible, d'avoir recours aux tribunaux. Bon, pour un groupe minoritaire dans un pays éloigné, ce serait peut-être beaucoup plus sûr d'avoir recours à ces propres tribunaux. Parce qu'ils doivent entamer ces procédures dans un espace juridique dans leur propre langue, et ils vont peut-être

se sentir plus à l'aise. Je ne considère pas, donc, que l'objectif vise à éviter la présence aux tribunaux. Cela devrait être toujours possible. Ce que nous voulons, c'est d'avoir un mécanisme de recours interne, un mécanisme de recours où il y a suffisamment de garanties d'indépendance, d'accessibilité et d'efficacité.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup, l'Espagne.

Je crois que nous devons prendre note des points que l'Espagne a soulignés. Il faudrait peut-être aussi se centrer sur la dernière partie de la réunion sur le panel de révision indépendant. Nous voudrions, bien sûr, envoyer cela aux membres du GAC pour qu'ils nous donnent leur opinion.

Je ne sais pas si vous voulez continuer parce qu'il y a d'autres questions sur l'IRP... Il y a l'Iran, la France, la Suisse et le Maroc. Et l'Indonésie. Et puis, après toutes ces interventions, je voudrais continuer à aller de l'avant et nous concentrer sur l'IRP. Mais il me semble que c'est quelque chose dont nous n'avons pas débattu en tant que GAC.

Je demande donc à l'Iran, qui est le prochain, d'être bref.

IRAN:

Merci, Monsieur le Président.

Malheureusement, c'est difficile d'être – enfin, d'aller très rapidement parce qu'il y a beaucoup de choses dont il faut parler. Je pense que nous ne devons pas nous presser. Nous parlons de principes élémentaires, fondamentaux, il faut être clair. Si on n'est pas bref – dix secondes, vingt secondes, bon ce n'est pas grave !

Alors, continuons. Chers Présidents et Vice-Présidents, et Coprésidents, merci d'être venus. Vous nous expliquez tout ce que vous avez à expliquer.

Pour comprendre comment il faut habiliter la communauté pour qu'elle puisse exercer son pouvoir dans tous les domaines où elle a besoin d'habilitation, nous avons besoin de modèles associatifs. Est-ce qu'il y a un minimum de – il y a un nombre minimum de membres ?

Nous avons sept SOs et ACs. Peut-on avoir un seul membre qui soit SO ou AC et que les autres SOs ou ACs bénéficient de ce membre unique et qu'ils exercent leurs pouvoirs.

Première question, donc.

Deuxième question. S'il n'y a pas de modèles, s'il n'y a pas de modèle associatif, quelle est la situation, alors ? Supposons qu'ils décident tous de ne pas devenir membre, vous n'avez pas – ils n'ont pas besoin de répondre maintenant ; ils vont répondre plus tard à cela.

Troisième question. Supposons, que comme le SSAC et le RSSAC, quelqu'un décide qu'il ne va pas exercer son droit de vote ?

Vous avez dit que vous alliez considérer cela. Est-ce que vous avez besoin de l'analyser maintenant ou vous allez l'inclure dans le statut ?

Vous allez inclure ce droit de vote, mais c'est à eux de décider s'ils vont l'exercer ou pas. Pourquoi ne pas avoir une alternative différente ? Nous pouvons mettre tous les SOs et tous les ACs pouvant voter pour certains thèmes, et c'est à eux de décider s'ils vont se servir de ce droit ou pas, s'ils vont exercer ce droit ou pas.

Une autre question qui a besoin de réponse.

Ensuite, si quelqu'un ne veut pas voter, ne veut jamais voter, y'a-t-il une modalité alternative parce que quelqu'un parle de l'expression, d'une opinion. Cette opinion aura-t-elle un pouvoir juridique en termes de vote parce que quelqu'un exprime son opinion ? Comme est-ce qu'on comprend ça au point de vue juridique ?

Une autre question. On a dit que l'on voulait remplacer les tribunaux, ne pas y avoir recours avec l'espace de résolution de litiges. Ce sont deux domaines différents. On ne peut pas le faire. Supposons que le Conseil d'administration décide quelque chose, la communauté n'est pas d'accord : ou vous allez à l'IRP ; l'IRP considère cela obligatoire ; l'ICANN n'est pas d'accord avec cela et on va aux tribunaux. Vous avez dit qu'au lieu aux tribunaux, il fallait travailler avec la résolution de litige. Alors — quelle est la question –, c'est une décision obligatoire ou pas ?

Donc, il y a beaucoup de questions qui ont besoin de réponses. À notre avis, il ne faut pas compliquer les choses. Et nous avons tant de

procédure complexe, qu'il est très difficile de les appliquer, surtout pour des pays qui n'ont pas les structures suffisantes ou le soutien nécessaire en termes juridiques, financiers ou d'autres.

Si c'est votre cas qui est traité ou fait l'objet d'une procédure judiciaire, il faut trouver là le moyen le plus simple possible.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

Nous allons céder la parole aux deux vice-présidents pour voir s'ils peuvent nous donner une réponse simple.

THOMAS RICKERT: Bien. Je vais tenir compte de ce que l'Espagne a dit. Je trouve ces idées excellentes. Nous allons en tenir compte lorsque nous poursuivrons nos délibérations.

Par rapport à ce que l'Iran vient de soulever, je veux aussi souligner que le représentant de l'Iran a été très utile pour toutes nos délibérations. Il s'est montré fortement engagé. J'espère avoir pris bonne note de toutes les questions. Mais que se passerait-il si une organisation obtient ou décide de devenir membre formel ?

Nous avons médité sur cela et je sais que nous devons continuer à avoir d'autres réunions. Il faut continuer à peaufiner ce modèle. Mais s'il y a eu moins une organisation qui décide de prendre les mesures formelles pour se mettre en rapport avec l'ICANN, nous allons nous

assurer que le texte du statut aura le même poids pour ceux qui ne veulent pas adopter cette mesure formelle. Pour éviter la situation, disons, par exemple, que dans la GNSO – l’organisation d’où je viens – , on décide donc, au sein de la GNSO, de prendre cette mesure formelle. Il ne devrait pas y avoir cette situation où seule la GNSO aurait le droit de voter. Les organisations décidant de voter auront le même poids et le même effet grâce à leur vote. Nous voulons que ce processus soit aussi léger que possible, aussi peu invasif que possible. Alors, pour le monde, toutes les organisations peuvent décider de ne rien faire, de ne pas faire ou de ne pas prendre de mesures formelles par rapport à leur statut actuel, leur état, situation actuelle, et leur rapport avec l’ICANN. Ils vont voter. Cela sera considéré au moment de définir le seuil de vote et à quel moment il y a une influence pour certaines mentions qui sont présentées pour le vote.

Si le Conseil d’administration veut respecter les décisions prises par ce groupe de SOs et ACs, on aura besoin d’une mesure supplémentaire parce que cela se fera sur une base volontaire. Nous n’aurons pas besoin de mesures supplémentaires...

Ce n’est lorsqu’une organisation décidera de faire – de prendre cette mesure formelle, c’est à ce moment-là que nous aurons le droit d’exiger certaines choses. Mais il y a de fortes chances que le Conseil d’administration honore les décisions prises par ce groupe. C’est-à-dire, nous devons faire une version – un exercice d’orga... de rédaction. Je ne sais pas si les statuts de toutes les organisations doivent être intégrés dans les statuts ou si nous allons montrer la situation actuelle des réponses incluses dans le statut.

Comme le SSAC et le RSSAC – et peut-être le GAC par suite de sa nature spécifique et limitée – ne voudront peut-être pas exercer leur droit de vote, cela sera aussi reflété dans les statuts. Le système pourrait être modifié à l’avenir. L’arbitrage est obligatoire.

Nous devons savoir qu’il ne peut pas y avoir d’allers-retours entre les décisions du Conseil d’administration et l’IRP. Alors, il faut considérer tous les aspects. Mais les décisions de l’IRP sont obligatoires et la possibilité d’être – d’avoir recours aux tribunaux sont plus réduites.

Avec les pouvoirs de la communauté que nous avons mis dans notre proposition, les voies d’intervention progressive – bon, il s’agira donc d’une mesure de dernier recours. Il y aura des mécanismes de participation et de consultation prescrits avant la prise de décision de la part du Conseil d’administration. Cela ne permettra – nous espérons avoir une culture où les décisions du Conseil d’administration de l’ICANN seront basées sur le consensus et le mécanisme du vote ne sera utilisé que lorsque le Conseil d’administration de l’ICANN ne respecte pas les besoins de la communauté.

MATHIEU WEIL:

Il y a un point sur lequel je veux continuer à insister. Même si les principes du système seront indiqués dans les statuts sous peu, d’ici quelques mois j’espère, nous allons pouvoir garantir la flexibilité de tout ce système, et je vous donnerai des exemples.

Le Comité consultatif du serveur racine avec lequel nous avons eu une réunion hier, nous leur avons dit : « OK. Maintenant, nous sommes un comité consultatif, nous sommes désignés par le Conseil d'administration de l'ICANN, nous avons une mission et un objectif très limité et nous ne voulons donc pas participer à ce système de vote. Mais à l'avenir, nous voudrions peut-être nous organiser en tant que communauté. Et d'ici cinq, dix, quinze ans, nous serons peut-être l'une des organisations de soutien de l'ICANN. »

Cela est faisable parce qu'ils jouent un rôle très important à jouer dans la sécurité, la stabilité du DNS.

C'est pourquoi nous faisons confiance au fait que si cela doit se passer, s'il faut apporter des modifications aux statuts de l'ICANN, notre système va s'ajuster, va être adapté. Ils diront qu'ils peuvent utiliser ces mécanismes [peu clair 1:04:45]. Avoir cette flexibilité signifie qu'à un moment donné, nous allons avoir un Internet des objets et une organisation de soutien pour cet Internet des objets. Et c'est quelque chose qui pourrait se passer à l'avenir.

Donc, cette question n'est pas close, le fait de savoir qui a le droit de vote, etc.

Il y aura une flexibilité intégrée dans le système pour toutes ces questions. Cela s'étend donc aux sauvegardes qui sont établies dans les modifications, dans les statuts ou dans les dispositions des statuts.

Ce n'est pas que cela signifie que nous allons, disons, établir une fois pour toutes la structure de l'ICANN. Nous avons une responsabilité très importante, mais cela pourrait être adapté à l'avenir.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

J'ai cinq demandes de parole et nous n'avons que 20 minutes.

Je prévoyais que les dernières 15 minutes seraient consacrées à l'IRP, parce que sinon, je crois que nous n'allons pas avoir le temps d'aborder la question au sein du GAC parce que plus tard, on va commencer avec la rédaction du communiqué.

Ma question est la suivante. Que préférez-vous? Parler, prendre la parole...

Peut-être ceux qui ne veulent pas parler de l'IRP auront peut-être la possibilité de recevoir une réponse ou de donner une réponse et puis rester plus tard, 12 h 30, pour aborder la question de l'IRP.

Il faut restructurer la discussion pour pouvoir tout aborder.

J'ai la France, la Suisse, le Maroc, l'Indonésie et l'Égypte.

Et pour toutes les questions qui ne soient pas liées à l'IRP, je vais clôturer la liste ici. Alors, je vous demande d'exposer vos idées rapidement et puis les gens du CCWG pourront vous répondre si vous considérez que cela est approprié.

La France, s'il vous plaît.

FRANCE:

Bonjour. Évidemment, je joins la voix de la France pour vous féliciter, au concert de tous les autres gouvernements. On rejoint également le Brésil sur la question du cadre juridique qui contraint – il faut le souligner quand même dans vos propositions [peu clair 1 :07 :13] les gouvernements, hein, pour le CCWG. Et nous espérons, comme beaucoup d'autres, que la question de la juridiction sera pleinement prise en compte par la suite et que nous n'aurons pas perdu d'élan acquis jusqu'ici.

Donc, j'ai quatre points à faire. En essayant d'aller le plus vite possible.

Alors, premier point sur le mécanisme d'*empowerment* de la communauté. Donc, nous comprenons que le CCWG est revenu sur sa proposition initiale. Donc, c'est heureux, dans la mesure où exiger de n'importe quel état de donner une personnalité juridique en droit étranger, en l'absence d'un traité international [peu clair 1 :07 :56] intergouvernemental, à laquelle il participe [peu clair 1 :07 :49] sans précédent. Donc, nous attendons maintenant plus vite des détails sur la nouvelle proposition du CCWG et j'espère qu'elle ne mènera pas les gouvernements à la même impasse, comme la proposition précédente. Et quoi qu'il en soit, elle demandera à nouveau une analyse approfondie de la part de nos services juridiques. Et il reste peu de temps et peu de réunions.

Mon deuxième point est sur le risque de capture du nouveau cadre institutionnel de l'ICANN. Donc, de la même façon, nous considérons que le modèle initial du CCWG était exposé à un risque de capture par des individus ou groupe d'individus. Et pour atténuer ce risque, nous attendions de la part des parties prenantes qu'elles prennent pleinement compte le principe de diversité tel qu'il est formulé dans la déclaration issue de NETMundial. Donc, nous savons maintenant que le CCWG prend cette question très au sérieux. Nous en jouissons, évidemment. Soulignons d'ailleurs au passage qu'elle va de pair avec la mise en œuvre d'une politique extrêmement stricte en matière de conflits d'intérêts, au niveau de toutes les instances de la nouvelle ICANN, Conseil d'administration, IRP, mécanismes d'*empowerment* – et je vous renvoie à ce sujet à nos commentaires.

Un point très rapide sur les mécanismes d'appel, puisqu'on aura l'occasion de discuter ensuite. Soulignez, évidemment, d'abord, les deux principes les plus importants qui ont guidé votre réflexion, que nous soutenons complètement. Alors, le fait que les décisions d'IRP doivent être maintenant contraignantes et le fait que l'IRP doit maintenant pouvoir juger de la substance des plaintes par rapport aux politiques de l'ICANN et plus non plus simplement de la conformité des décisions du *board* vis-à-vis des *bylaws*, c'est excellent.

Donc, nous continuons de soutenir ces deux grands principes, mais comme nous l'avons déjà dit, nous avons un problème avec la façon dont le CCWG envisage de les mettre en œuvre. Nous travaillons – je vous le signale – extrêmement dur avec nos partenaires qui ont déjà, comme nous, étudié les conséquences d'un recours à l'arbitrage

international — et nous comprenons absolument les préoccupations un ne peut plus légitime —, de façon à [peu clair 1:09:47] nos positions dès la prochaine réunion du CCWG à Paris.

Simplement – un simple commentaire sur ce point qui [peu clair 1:09:59], souhaitons quand même rappeler que le but du renforcement de l'*accountability* de l'ICANN, ce n'est pas de blinder ou d'exposer plus l'ICANN à des décisions de cour nationale, mais bien de renforcer l'*accountability* de l'ICANN. On ne souhaite pas les deux questions soient totalement mêlées.

Et dernier point, qui va m'amener à ma seule question, sur le *stress test* # 18 et l'*accord value* # 11, nous l'avons déjà dit en commentaires, nous l'avons dit publiquement, donc je le répète : nous pensons que les amendements proposés aux *bylaws* reflètent une tendance parmi les parties prenantes de l'ICANN à remettre en cause volontaire ou involontairement la responsabilité des gouvernements et autorités publiques en matière de politique publique. Nous prenons acte du fait que ce n'est pas une vue qui est partagée par tous les membres du GAC. Il y a des membres du GAC qui sont encore très attachés aux modifications que vous avez proposées. Nous sommes également très attachés à faire – à garder la situation telle qu'elle est actuellement. Donc, j'ai une question extrêmement simple : que se passerait-il si le GAC n'était pas en mesure d'adopter la proposition finale du CCWG à Dublin, si nous ne parvenons pas à réconcilier nos positions ? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la France. On va rassembler les questions après les orateurs.

Le prochain, c'est la Suisse.

SUISSE : Merci beaucoup de la présentation des coprésidents du CCWG. En tant que participant de ce groupe et comme membre du GAC, je voudrais signaler ou rappeler, comme Thomas Rickert l'a mentionné, que nous sommes ici – nous faisons face à des changements fondamentaux des structures.

Deuxièmement, ce n'est que maintenant que tout revient à sa place. Nous avons une image plus claire des nouvelles structures possibles de ce nouveau cadre.

Troisièmement, nous avons entendu parler les leaders de cette communauté, qui ont établi la date limite de 2016 pour tout ce processus. Alors, il faut aussi tenir compte de ce délai.

Quatrièmement, je crois qu'aujourd'hui, on est des témoins d'un débat substantiel et intéressant du GAC. Et comme on l'a expliqué, il va y avoir différents apports pour le CCWG, pour la réunion de Paris. Et je veux signaler encore une fois que vous recevrez probablement des contributions créatives des membres du GAC sur les forums possibles prévus par le GAC pour faire partie de cette nouvelle structure.

C'est peut-être une manière de vous dire d'avoir l'esprit ouvert parce que peut-être qu'il ne s'agit pas simplement de « oui » ou « non ». La réponse à la proposition que vous ferez peut ne pas être répondue par

« oui « oui « non », mais maintenant que les choses sont devenues plus claires, vous recevrez peut-être des apports plus créatifs. Et je crois que ce serait utile que nous ayons – que nous gardions tous, l’esprit ouvert.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse.

Le Maroc.

MAROC : Je voudrais tout d’abord me joindre aux autres collègues pour exprimer les remerciements de ma délégation aux efforts considérables et louables déployés par le Groupe de travail sur la responsabilité de l’ICANN. C’est un travail qui mérite d’être soutenu et encouragé.

J’ai un commentaire, une réflexion et une question. Je commencerai par le commentaire.

Pour ma délégation, nous percevons ce processus comme une dynamique vertueuse pour progresser vers un modèle plus inclusif, plus transparent, plus responsable, qui renforcera davantage la crédibilité et la légitimité de l’ICANN. Certes, nous sommes ambitieux, mais nous devons être réalistes. Nous devons prendre en compte les préoccupations des uns et des autres, et considérer ce travail comme une étape dans le cadre d’un long processus qui a été exprimé ce

matin par le président de l'ICANN. C'est un processus à améliorer, à enrichir, à renforcer dans le futur.

Je passerai à la réflexion. Je crois que le transparent devant nous m'interpelle sur le nombre de pays qui ont répondu ou qui ont réagi aux propositions du Groupe de travail. Je crois que le nombre est de huit, huit pays sur les 152 membres du GAC et observateurs. Ça veut dire moins de cinq pour cent ou à peu près cinq pour cent des pays. Cela devrait nous interpeller davantage.

Au sein de ce comité, au sein du GAC, comment peut-on parler d'un modèle inclusif centré sur un rôle plus important pour les gouvernements cherchant à réhabiliter davantage les communautés et réfléchir sur les moyens de renforcer les capacités des pays en développement, notamment *Africa*, en termes d'engagement, en termes de sensibilisation et en termes de travail de proximité ?

Enfin, ma question aux membres – aux coprésidents sur quels sont les liens et les dépendances de votre travail avec le travail du Groupe de travail sur la transition d'IANA ? Et quelles sont les étapes futures que vous prévoyez dans ce cadre-là ?

Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Maroc.

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci. Excusez-moi, j'entendais certains mots, et je voulais peut-être parler en français...

Mais je voudrais mentionner la juridiction de l'organisation. Une autre approche serait celle de considérer les processus de règlement de litiges. Et dans ce sens, je voudrais savoir comment cela est lié au Groupe de l'*Internet Society* du monde entier. Outre cela, un pays peut appliquer les efforts nécessaires dans son pays. Alors, il peut y avoir des conflits, des controverses qui apparaissent lorsque les pays veulent appliquer leurs propres lois au système de l'Internet. Mais il ne faut pas oublier ce problème.

Je voudrais citer la proposition du groupe des Nations unies sur la gouvernance de l'Internet à propos du fait d'avoir une convention des pays pour la gouvernance de l'Internet. Cela a été réitéré également dans le discours, dans le bref discours du ministre et du GCCS.

Lors de cette dernière réunion, on a établi l'importance d'avoir une convention de cette sorte. Puis, ce serait une convention qui devrait respecter les lois du pays et ne pas continuer ou appliquer les lois comme ils veulent. Si nous accordons des statuts au sein de l'organisation qui sont contraignants pour nous tous, alors dans ce cas, nous pourrions avoir cet accord et le mettre en place. Dans ce cas, personne ne pourrait appliquer d'autres moyens que ceux pris en compte.

Bien sûr, cela prendrait pas mal de temps, mais ici, on a le GAC.

Je ne dis pas qu'il faut avoir une convention du GAC, mais une convention de pays. Mais nous ici, nous représentons des pays, des gouvernements. Alors, il faudrait analyser tout cela séparément de tous les processus, les processus du CWG, du CCWG, etc., pour aborder des questions possibles dans l'avenir.

Peut-être pourrions-nous commencer à réfléchir sur la manière d'éviter ces problèmes dans l'avenir, en analysant quelque chose de séparé de toutes les propositions, en analysant quelque chose de séparé de toutes les propositions, quelque chose applicable à tous. Et le GAC peut démarrer ceci. Ce n'est pas nécessaire que ce soit une convention des Nations unies. C'est peut-être une convention du GAC avec le soutien de tous les pays. Nous allons respecter les statuts de l'organisation et le processus de règlement de litige, au lieu de la législation d'un pays quelconque.

Mais je crois que certains pays ont des juridictions extraterritoriales dans leur pays. Au cas où un délit était commis dans un autre pays, mais qui des conséquences dans son propre, peut devenir un délit en vertu des lois de ce pays, bien que ce ne soit pas un délit pour les lois de l'autre pays.

C'est tellement compliqué parce que les pays sont plus nombreux – sont si nombreux, mais avec une convention de ce type, on pourrait laisser de côté et respecter les statuts de leur organisation.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie.

J'ay l'Égypte, maintenant.

ÉGYPTE : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup de la présentation, de l'extraordinaire travail effectué et d'être suffisamment flexible pour recevoir de nouveaux modèles en tant que suggestion.

Je viens à ce que vous avez dit, à ce qu'a dit mon collègue de l'Iran par rapport à la flexibilité du modèle où la ccNSO et les ACs peuvent exprimer leur intérêt d'exercer le pouvoir de vote dans une étape ultérieure.

Si je comprends bien, cela devrait être reflété dans les statuts. Ce point ferait l'objet du cycle de modifications des statuts habituels, c'est-à-dire ne serait pas en vigueur jusqu'à qu'il y ait une période de commentaires publics établie. Ou c'est quelque chose qui aura lieu immédiatement. Et en outre, cela dépendrait d'une période de commentaires publics et à un autre type d'approbation de la part de la communauté au cas où un SO ou AC demanderait ce pouvoir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Alors, vous avez reçu beaucoup de contributions et de commentaires, voyons voir si vous pouvez donner des réponses.

MATHIEU WEIL:

Peut-être pourrais-je répondre à la question de l'Égypte en premier lieu.

Il y aura des apports de la communauté, bien entendu, le changement de la structure de l'ICANN est une modification structurelle. Alors, suivant les principes opérationnels de l'ICANN, cela devrait passer par une période de commentaires publics et le processus que nous décrivons pour les changements statutaires serait applicable. Alors, il y aurait de la coordination au sein de la communauté pour parvenir à ces modifications.

Je veux aussi mentionner deux inquiétudes par rapport à la procédure. Il y a eu bien d'autres commentaires très utiles pour que nous en tenions compte. Si je comprends bien, beaucoup des membres du Groupe et des participants sont ici en écoutant attentivement vos commentaires, pour les aborder, pour aider au progrès de notre travail. Alors, nous essayons de maintenir l'esprit aussi ouvert que possible dans ce processus. Parce que je crois que c'est la condition nécessaire pour parvenir au succès.

Que se passe-t-il si le GAC ou une autre organisation membre n'approuve pas le rapport final dès qu'il sera émis à Dublin ?

Du point de vue technique, c'est une possibilité qui est décrite dans la charte du CCWG. Ce que la charte indique, c'est que le CCWG peut, suivant son propre critère, reconsidérer des questions pour commentaires publics et aussi présenter les organisations aux organisations membres, une proposition préliminaire tenant compte

des inquiétudes présentées. Alors, on peut avoir un rapport supplémentaire ou pas. Et si oui, on pourrait penser si l'on établit une nouvelle période de consultations publiques. Avec le calendrier que nous avons établi avec nos délais, ceci mettrait en risque toute la transition. Cela est un fait, parce qu'il y a des questions. Et il y a des questions liées au travail de la communauté des noms, sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Et puis, comme il a été clairement établi de la part de la NTIA, elles ne considéreraient que le paquet complet, incluant la responsabilité. Alors, nous pensons que la transition serait un risque. Et il n'y a pas beaucoup d'espace pour un plan B du point de vue des délais.

Comment va-t-on coordonner avec l'ICG et les autres propositions ? Eh bien, nous avons travaillé avec le CWG. Pendant ces derniers mois, nous avons établi une plus grande coordination avec l'ICG maintenant. Parce que c'est eux qui ont la responsabilité de ce travail. Et nous continuons nos interactions à Dublin.

La prochaine démarche sera qu'à cause des dépendances existantes dans notre groupe. Le CWG transition devrait certifier que nos propositions respectent ces conditions. Et cette certification serait donnée à toutes les organisations membres faisant partie du processus de la proposition définitive. Voilà le type de coordination que nous gardons à l'esprit.

Monsieur le Président, je crois qu'il faut avancer. Je vais m'arrêter là.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je suggère de consacrer dix ou quinze minutes, tout au plus, pour faire des échanges, des commentaires, dire nos opinions entre vous et les membres du GAC sur les mécanismes de révisions indépendants.

Nous avons déjà entendu quelques opinions sur certains éléments qui peuvent être importants pour des gouvernements comme l'Espagne et la France.

Alors, je vous demande de partager vos opinions, de poser vos questions sur les éléments des mécanismes de révision indépendants.

La question préliminaire que nous allons vous envoyer pour recevoir des commentaires vers le 10 juillet était : de quelle manière les améliorations proposées à l'IRP seraient satisfaisante pour les besoins de politiques publiques et des gouvernements, par exemple en termes d'augmenter la transparence, etc. ?

Voilà la question que nous essayons d'utiliser en guise de — pour vos commentaires et vos contributions dans le CCWG. Nous allons nous concentrer dans l'IRP et avoir un échange à cet égard.

Peut-être ceux qui ont déjà présenté leurs commentaires pendant la période de consultation publique peuvent commencer.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier les coprésidents du CCWG de leur présentation.

J'ai deux questions à poser qui ont déjà peut-être été abordées. Je crois qu'elles sont en quelque chose imposées par le Conseil d'administration par rapport aux mécanismes de remédiation provisoire que l'on propose. La question, c'est que cette réparation intérimaire permettrait des actions prises par le Conseil d'administration ayant des conséquences importantes sur la capacité de l'ICANN pour fonctionner. Et si oui, je voudrais donner un exemple. En mai 2014, l'IRP a donné une décision concernant la protection pour qu'un pays prenne la décision finale. Alors, la question est la suivante. Et elle a trait à cette décision pour savoir si elle est définitive...

Puis il y a un panel qui ne comprend peut-être pas les fonctions de l'ICANN ou du GAC et alors, dans ce cas, ils auraient peut-être la tendance de se dévier de la question principale, et sera plutôt ciblé sur le processus au lieu du contenu.

L'autre question a trait aux délais. Peut-être faudrait-il établir un délai pour qu'un panel émette ses décisions. Maintenant, nous avons un panel avec un processus, mais nous ignorons quand ils vont prendre une décision. Ce matin, on a posé cette question au Conseil d'administration qui n'avait pas de réponses non plus. On peut parler de deux mois, deux ans, 20 ans, quoi que ce soit...

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci à la Commission de l'Union africaine.

Quelqu'un veut répondre ? Vous voulez faire des commentaires supplémentaires ? Ou voulez-vous prendre la parole ? Profitez-s'en !

LEON SANCHEZ :

Merci à la Commission de l'Union africaine de ses commentaires. Sans doute nous allons en tenir compte dans nos débats de cette semaine et nous allons continuer à aborder les différences inquiétudes qui ont été présentées.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci des commentaires sur les procédures de révision.

L'Espagne.

ESPAGNE:

Je ne veux pas prendre trop de temps pour élargir ce que j'ai dit avant, mais peut-être ce serait bien d'avoir ici les experts juridiques et les conseillers juridiques pour répondre aux questions de l'IRP. Je ne sais pas s'ils sont ici présents dans la salle...

MATHIEU WEIL:

Oui, ils sont là.

THOMAS SCHNEIDER :

Oui. Alors, vous pouvez leur poser la question.

MATHIEU WEIL:

Je les vois ici dans la salle.

Mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de leur demander toujours de répondre aux questions au moment même parce que s'ils n'ont pas bien étudié la question, s'ils ne connaissent pas les détails ou les conséquences, peut-être ils ne pourront pas vous donner une réponse maintenant. Mais ils sont là. Ils font très attention, ça, je le sais. Alors, si vous avez une question spécifique : allez-y, posez-la !

ESPAGNE:

En ce qui concerne les effets, les conséquences des décisions des IRPs, dans la proposition on mentionne que la décision peut être exigée auprès des tribunaux des États-Unis ou toute autre juridiction où l'ICANN pourrait mener à bien un litige. Dans un des exercices de simulation de crise, je ne me rappelle pas le numéro. On prévoit qu'au cas où le Conseil d'administration ne respecterait pas les décisions de l'IRP, le panel de la communauté pourrait – ce panel pourrait avoir un effet sur le Conseil d'administration du fait d'avoir rejeté la décision de l'IRP et de ne pas l'avoir respectée. C'est-à-dire que le Conseil d'administration pourrait être révoqué. Je me demande alors si c'est la nature exacte de la résolution adoptée par l'IRP et si cela est un mécanisme interne pour que la communauté puisse l'appliquer sur le Conseil d'administration de l'ICANN par voie indirecte, par exemple en révoquant le Conseil d'administration si cela s'avérait nécessaire ou si ceci est contraignant pour les deux parties en litige.

Si l'ICANN ne respecte pas cette résolution, les parties du conflit – les parties gagnantes doivent aller auprès d'un tribunal pour que l'ICANN soit obligé de respecter cette décision. Quelle est la nature légale de la décision de l'IRP ?

THOMAS SCHNEIDER : Qui veut répondre à cette question ?

THOMAS RICKERT : Je crois que c'est une question liée plutôt à l'architecture du mécanisme de responsabilité ou de réduction de comptes et de la manière dont cela se passe. Les décisions de l'IRP doivent être contraignantes pour le Conseil. Et la question est : que se passe-t-il si le Conseil ne respecte pas la décision de l'IRP ?

Dans ce cas, il y a deux autres pouvoirs de la communauté qui peuvent être exercés.

Premièrement, révoquer les administrateurs à titre individuel ou révoquer le Conseil d'administration dans son ensemble. Il existe un risque d'avoir le besoin d'aller auprès d'un tribunal pour exécuter effectivement la décision de l'IRP. Je crois que c'est une question théorique tout simplement parce que je crois que dans ce cas, la communauté peut participer, intervenir et dire : « Eh bien, si le Conseil ne veut pas respecter cette résolution, nous renouvelons le Conseil. »

Alors, l'ICANN est une organisation avec une surveillance mondiale, et il est peu probable qu'un membre du Conseil ou que le Conseil lui-

même ignore une décision. Parce qu'il y a des mécanismes de supervision. Alors là, la communauté peut les révoquer.

Nous pensons que bien que cela semble peu probable, la possibilité de révoquer le Conseil est bien plus grande que la possibilité d'aller auprès d'un tribunal pour que la décision de l'IRP soit respectée.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Iran.

IRAN : Quelques réflexions à faire. J'ai quelques réflexions sur ce que le président ou notre coprésident du CCWG a répondu. Nous avons quelques soucis par rapport à la composition de ce panel. Nous sommes inquiets sur les chiffres, nous sommes inquiets de la manière dont ils sont proposés parce qu'à l'heure actuelle, c'est du ressort du Conseil d'administration de l'ICANN et nous voudrions savoir pourquoi. Ce que l'Espagne dit et la réponse du coprésident [peu clair 1:36:06] une décision est remise en question par la communauté. Et que l'on décide d'avoir recours à un IRP et que la décision soit prise, il n'y a pas de résolutions automatiques au Conseil d'administration. Parce que moi, je voudrais dire que cette résolution obligatoire n'est pas cohérente par rapport à nos obligations fiduciaires. Qui est-ce qui va répondre cela au Conseil d'administration ? Ce n'est qu'un tribunal ou d'autres – on ne peut pas dire que les décisions soient obligatoires

parce que l'ICANN a des obligations fiduciaires. Et si quelqu'un dit cela, cela n'est pas très cohérent avec les obligations fiduciaires.

Bon. À quoi d'autre on s'attend ? Il faut que j'aille auprès d'un tribunal, que je me présente auprès d'un tribunal, d'un juge. Je doute que le système de résolution de différends puisse remplacer un Conseil d'administration.

Il est difficile de parler de juridiction parce que pour le moment, il faut se soumettre à la juridiction de la loi californienne. Il y a des personnes qui ont différents types de juridiction, et pour le moment, tout serait entre les mains de la juridiction de la Californie lorsque les parties ont des juridictions différentes.

MATHIEU WEIL:

En premier lieu, sur le point initial concernant le processus de sélection d'une partie des commentaires publics que nous avons reçus et que nous analysons pendant, disons, ce moment où l'on peaufine la proposition reflète ce que vous dites. Il y a un jeu de différents mécanismes que vous avez signalés. Nous devons assurer que cela sera structuré de façon appropriée pour qu'il n'y ait pas de blocages. L'un des mécanismes qui sera extrêmement utile, c'est que l'IRP, même s'il a des pouvoirs obligatoires, n'a pas le pouvoir de réviser la politique. Ce qu'il peut dire, c'est seulement : « Je confirme cette décision. » Ou il peut dire — l'IRP peut dire : « Cette décision est nulle. » Et voilà.

Par conséquent, les possibilités d'interférence avec les obligations fiduciaires du Conseil d'administration sont vraiment très très limitées. J'espère que cela nous permettra de structurer ces mécanismes de telle manière que nous puissions éviter cette situation de blocage que vous venez de décrire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Commission de l'Union africaine demande la parole.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Un de mes soucis concerne non seulement la composition des membres du panel et la distribution géographique de ces membres, mais aussi les compétences de ce panel. Pour le cas de .AFRICA, nous avons vu un panel qui posait des questions – qui soulevait des questions qui n'étaient pas pertinentes pour le processus en soi. Il y a des gens qui retardent le processus et qui le capturent et cela est désavantageux pour l'ICANN, pour le processus de l'ICANN en général. Nous devons avoir un panel qui puisse comprendre non seulement les processus et les mécanismes et les politiques de l'ICANN, mais un panel qui puisse le mettre dans un contexte par rapport à d'autres points qui sont en rapport aux domaines que l'on analyse. Et c'est très important.

Un autre souci que j'ai se rapporte au fait que dorénavant, ces décisions peuvent être obligatoires pour le Conseil d'administration. L'audit est un audit, si vous me le permettez.

Mais prendre le système pour otage et que n'importe qui puisse dire : « Moi, j'ai besoin d'un processus IRP. » Et cela arrête tout le reste, bon, il me semble que c'est quelque chose qui n'est pas profitable, qui n'est profitable pour personne.

Merci beaucoup.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup à la Commission de l'Union africaine encore une fois. Oui, bien sûr, nous tenons compte de cela. C'est pourquoi ce panel permanent sera choisi par la communauté, élu par la communauté. Nous allons voir quels seront les détails sur les conditions et les compétences requises pour les membres du panel. Et nous allons aussi considérer les sauvegardes pour que ces IRPs ne soient pas [peu clair 1:40:42] comme des mécanismes de chantage contre la communauté et contre l'entreprise en elle-même.

Merci énormément, donc, de vos remarques.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole – bon, l'Iran veut prendre la parole. Et ensuite, nous allons essayer de clore notre séance.

IRAN : Oui. Je veux attirer l'attention des coprésidents. Ce n'est pas qu'ils doivent le considérer, ils doivent établir des critères clairs sur la manière dont cela sera invoqué. Ce n'est pas que tout le monde puisse se servir de ça. Il faut établir des critères clairs qui doivent être respectés. Ensuite, il faut entamer le processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran. Maintenant, je pense que nous avons tous besoin d'une pause pour le déjeuner. Je veux donc remercier les coprésidents et tous ceux qui ont participé à cette séance. Nous allons résumer – recommencer notre séance de travail à 14 h en tant que GAC pour avoir un débat rapide sur comment nous allons progresser sur cela, et nous allons commencer ensuite la rédaction du communiqué.

Merci à vous tous.

[Applaudissements]

Merci à vous tous du débat que vous nous avez permis d'avoir.

THOMAS RICKERT : Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Bon déjeuner pour tout le monde. Et je vous dis, il y a quelqu'un en particulier qui va pouvoir se plaire dans son déjeuner: bon anniversaire pour Tom Dale !

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]